

profit de cette nouvelle surface constructible ?

Les conséquences de cette opération sont néfastes pour notre environnement et le commerce de proximité en centre ville qui risque de disparaître. Les constructions vont remplacer nos marais. Il faut adapter nos structures d'assainissement, nos routes, nos écoles, sans compter les problèmes de circulation insolubles durant les périodes estivales.

Aucune étude prospective n'a été menée pour prévoir le développement sur les 10/15 ans à venir et le financement de ces investissements. Cette ZAC ne prend pas en compte le fait que notre Commune est une station balnéaire, la Tranche vit en majorité du tourisme. Ce projet s'appliquerait à une ville de l'arrière pays qui cherche à se développer industriellement.

Faire de la Tranche un pôle industriel où des petites et moyennes entreprises viendraient s'installer dans une zone adaptée (prévu dans la zone 2 de la ZAC) pourquoi pas. Mais soyons réalistes, notre pôle de développement à la Tranche, c'est le TOURISME. Nous devons investir pour maintenir un haut degré d'attractivité touristique.

Je souhaite que les résidents gardent l'envie de rester dans une ville où la qualité de vie doit primer sur la quantité de l'habitat ; où le commerce de proximité est vivant et de qualité dans un bourg aménagé, où le cachet de vieux village de bord de mer est préservé. Le développement de notre Commune ne passe pas obligatoirement par un bétonnage excessif de notre côte ou de nos marais.

La ZAC utilisée comme moyen de pression pour obliger la vente de parcelles détenues par des familles depuis plusieurs générations ne me paraît pas correcte. Soit les propriétaires vendent à la Commune, soit ils seront expropriés. C'est la conclusion du document d'information envoyé par Mr le Maire à tous les propriétaires concernés par la ZAC.

**Ce projet de ZAC s'apparente plus à une opération immobilière classique qu'à une vraie solution pour des problèmes qui se posent aujourd'hui.**

\*\*\*\*\*

### 3 - LA GRIERE

Le promoteur Groupe LAMOTTE envisage de réaliser à la place du Centre de vacances de la Vienne situé dans le parc de la Grière, une résidence hôtelière.

Ce projet de 65 logements avec une piscine a été présenté au Conseil Municipal en juillet 2006. Nous sommes quatre Conseillers à n'avoir pas donné d'avis favorable au projet pour le passage en commission des sites avant que Mr le Maire ne délivre le permis de construire.

Ce projet de résidence hôtelière sur 3 niveaux pose le problème de la densité de construction et la création de la multitude de parkings qu'il génère dans un environnement de qualité préexistant. Par ailleurs, cette construction implique un préjudice paysager par la destruction de soixante quinze arbres de taille respectable.